

LE DERAILLEMENT DE RONCQ



LE TRAMWAY SORTI DES RAILS

Dans les communes des cantons de Tourcoing et de Quesnoy-sur-Deûle

HALLUIN

ETAT-CIVIL. — Naissances. — Raymond Grimaud, rue du Forage, 10. — Emile Ongrae, rue de Lille, coup de Moulin, 10.

Décds. — Louise Dewailly, 55 ans rue du Midi, 1. — Lucie Ferrest, 73 ans, cité Cornil, 42. — Rosalie Pelle, 75 ans, rue du Molinel, coup Pauvret, 10.

CAMION CONTRE AUTO. — Hier, vers 15 heures, au carrefour des rues du Midi et Emile-Zola, le camion de la Société de Transport de Roubaix, heurté violemment l'automobile de Mme Ang. Vandewynckele, père, blanchisseur, à Halluin. La voiture de M. Vandewynckele a subi des avançons assez importants, intéressant d'ailleurs pas d'organes essentiels de la machine. Il n'y a pas d'accident de personnes.

A L'OLYMPIQUE SPORTING HALLUINOIS. — Journée du 15 mai. — L'équipe 1A se déplace à Menus pour rencontrer à 15 h. l'équipe correspondante du Sporting Club Meninois en un match comptant pour le tournoi de ce dernier.

RONCQ

A L'UNION ATHLETIQUE RONCOUISE. — Les adhérents sont priés d'assister à la réunion générale, qui aura lieu demain vendredi, à 19 h., au siège de la société.

BELGIQUE

LETTRE DE BRUXELLES

Les maladies professionnelles

Le rapport du R. P. Rutten au Sénat

BRUXELLES, 9 MAI 1927.

Le monde social attend avec impatience la nouvelle loi sur la réparation des maladies professionnelles. Chargé par la commission du Sénat de faire rapport sur cette mesure, le Père Rutten ne cache pas que c'est une idée « que tout homme de cœur accueillerait avec joie. » Il est juste que la maladie professionnelle soit réparée comme l'accident de travail, puisqu'elle a son origine dans le fonctionnement de l'industrie et constitue un véritable risque professionnel. Logiquement, en effet, il n'y a aucune différence de nature entre une intoxication accidentelle causée par un brusque dégagement de vapeur ou de gaz toxique et une intoxication lente due au même gaz industriel. »

Certes, les maladies professionnelles deviennent de plus en plus rares. Les progrès de la science, la diffusion toujours plus méthodique des notions élémentaires d'hygiène physique ou morale, la lutte contre l'alcoolisme, les précautions multiples prises chez nous en extension de la loi sur l'hygiène et la sécurité dans les entreprises industrielles, et la vigilance de nos inspecteurs-médecins expliquent des résultats dont on peut être fier. Mais tout n'est pas fini. D'ailleurs, le projet ne mentionne que l'intoxication par la mercure et par le plomb et l'infection charbonnose ; et « seuls les cas dont le diagnostic médical peut être rétabli avec évidence et dont le diagnostic étiologique offre peu de difficultés forment l'objet du présent projet de loi. »

Le projet autorise aussi le ministre à dispenser des versements industriels qui auraient démontré que tout danger a disparu de son usine. Impossible-t-il des charges trop lourdes à l'industrie ? Le Père Rutten répond que les industriels n'ont pas réclamé à ce sujet. En outre, le projet ne prévoit pas d'indemnisation pour l'invalidité temporaire partielle. Cependant, il ne sera pas possible, à cause du manque de statistiques précisées, de fixer dès le début, le taux des cotisations. Ce taux sera nécessairement variable, suivant la nature de l'industrie envisagée, et il sera sujet à révision périodique. »

Beaucoup d'usines ont organisé elles-mêmes l'assurance contre la maladie professionnelle. Peut-on disposer de la loi les industriels établissent que les précautions prises chez eux ont fait disparaître tout danger de maladie professionnelle. Ne pourraient-ils pas exempter aussi les industriels qui possèdent un système d'assurance dont les avantages sont égaux ou supérieurs à ceux prévus dans le projet de loi ?

Le Père Rutten répond : « L'existence d'une caisse d'assurance ne rend pas la loi inutile. Sinon, que ferait-on de l'ouvrier qui, pour rétablir sa santé, quitte l'usine insalubre où il a contracté la maladie ?... C'enx qui usent des caisses d'assurance n'ont droit que nous ne songeons pas à contester, mais nous avons aussi le devoir de sauvegarder la liberté de l'ouvrier et nous ne pourrions, dès lors, nous rallier à cette proposition. »

Enfin — détail important — la loi ne mentionne que les trois maladies faisant l'objet d'une convention internationale, mais elle permet, dans l'avenir, les extensions et les modifications que les circonstances rendront nécessaires. C'est par la voie d'ordres royaux qu'on facilitera l'exécution de la loi. Mais de multiples précautions sont prises, souligne le Père Rutten, pour prévenir que ces arrêtés royaux ne contiennent des stipulations inutiles ou une réglementation arbitraire ou veratoire. Ils seront préparés par un comité technique dont la compétence, le mode de recrutement et la procédure doivent rassurer les plus dédiés.

S...

LA MISSION NAVALE FRANÇAISE EN BELGIQUE

Le commandant Dutsoy, chef de la mission navale française en Belgique quittera Bruxelles dimanche prochain.

Le commandant a été désigné pour diriger la section hydrographique « 94 », Indonésie, et les deux derniers mois de la mission navale française en Belgique.

A l'ordre du jour: Communication du résultat du bal du 8 mai.

Nous apprenons qu'un jeune lutteur du Club, M. Desreumaux, élève de René Vandebosch, a été inscrit au programme d'un grand gala sportif qui aura lieu le samedi prochain, 15 mai, à Fleur-Breuil. Il se mesurera avec Fourneau, de l'U.R.S.A. Nous souhaitons bon succès à notre concitoyen.

La séance est levée à 17 heures.

NOTES POLITIQUES

Bruxelles, 11 mai.

Le droit électoral

L'enquête officielle ouverte pour la réforme du régime parlementaire, se poursuit. « La Flandre Libérale » préconise le retour au vote plural et l'attribution d'un vote supplémentaire à l'élu de la société. Notre conseil ajoute: « Le S. U. tel qu'il est appliqué ne réalise pas l'égalité, mais le niveaulement par le bas; il considère une injustice, en dépossédant de ses droits légitimes, au profit des ignorants. L'élu ouvrier et bourgeois qui, à force de travail et d'études patientes et laborieuses, vise à se perfectionner sansesse et contribue ainsi au progrès intellectuel, moral, économique et social de la nation. Une démocratie digne de ce nom ne doit de restituer à cette élite la place éminente qui lui revient dans la société. »

L'amnistie

La Ligue nationale catholique de Gand a voté un ordre du jour contre l'amnistie.

L'enlèvement des crucifix

En réponse à la mesure prise par l'Administration communale de Villers-le-Bouillet, enlevant les crucifix de l'école communale, l'évêque de Liège a adressé à ses diocésains une lettre disant notamment:

« A cette injure faite à notre Divin Maître Jésus-Christ, Monsieur le Curé a résolu de faire la seule réponse vraiment digne de son saint ministère, il a décidé de créer une école catholique pour donner aux enfants des familles chrétiennes un enseignement et une éducation catholiques. »

Il s'approche hautement ce projet et je forme des voeux ardents pour son succès. Quand il s'agit du salut éternel des âmes, aucun sacrifice n'est trop grand ni ne peut décourager le zèle généreux du prêtre. »

Je félicite Monsieur le Curé d'avoir si bien compris la nécessité de sa paroisse et l'intérêt primordial de ses paroissiens. Je m'inscris en tête de la collecte pour la somme de cinq mille francs. »

UN HOMMAGE DE LA CHAMBRE BELGE AUX HEROS DE L'AVION BLANC

Bruxelles, 11 mai. — Au cours de sa séance d'aujourd'hui, M. Pléart, député, a, sous forme de motion d'ordre, salué l'entreprise héroïque de Nungesser et de Coli. Il a souhaité que de bonnes nouvelles viennent rapidement transformer en joie, l'angoisse générale.

M. Brunet, président de la Chambre, s'est associé à ces paroles: au nom du Parlement, il a rendu hommage aux deux valeureux aviateurs. « Nous formons tous le vœu de les voir retrouver sans tarder et triompher. »

Tous les députés ont ratifié de très bons biens répétés, ces paroles de leur président.

LE PERCEPTEUR SE tiendra, à la Mairie, vendredi, de 14 à 16 h., pour le paiement des allocations aux vieillards, infirmes, incurables, femmes en couches, primes à la natalité, etc.

QUESTNOY-SUR-DEULE

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE. — Le Tribunal de simple police se réunira, aujourd'hui, à la Mairie, rue de Warneton, à 14 h. 30.

COMINES

UNE VOISINE PEU COMMUNE. — Plainte a été déposée, entre les mains de M. le commissaire de police, par Mme Berton, demeurant Cité de l'Energie contre sa voisine, Mme Rousseau, qui lui aurait porté des coups.

WERVICQ-SUD

SEANCE AU PATRONAGE. — Demain soir vendredi, M. Cola, directeur de « Nos chansons françaises », et Mme Cola, donnent une séance au patronage.

LE PERCEPTEUR SE tiendra, à la Mairie, vendredi, de 14 à 16 h., pour le paiement des allocations aux vieillards, infirmes, incurables, femmes en couches, primes à la natalité, etc.

CENTRALES

LE CAMION CONTRE AUTO. — Hier, vers 15 heures, au carrefour des rues du Midi et Emile-Zola, le camion de la Société de Transport de Roubaix, heurté violemment l'automobile de Mme Ang. Vandewynckele, père, blanchisseur, à Halluin. La voiture de M. Vandewynckele a subi des avançons assez importants, intéressant d'ailleurs pas d'organes essentiels de la machine. Il n'y a pas d'accident de personnes.

A L'OLYMPIQUE SPORTING HALLUINOIS. — Journée du 15 mai. — L'équipe 1A se déplace à Menus pour rencontrer à 15 h. l'équipe correspondante du Sporting Club Meninois en un match comptant pour le tournoi de ce dernier.

RONCQ

A L'UNION ATHLETIQUE RONCOUISE. — Les adhérents sont priés d'assister à la réunion générale, qui aura lieu demain vendredi, à 19 h., au siège de la société.

COMINES

UNE VOISINE PEU COMMUNE. — Plainte a été déposée, entre les mains de M. le commissaire de police, par Mme Berton, demeurant Cité de l'Energie contre sa voisine, Mme Rousseau, qui lui aurait porté des coups.

WERVICQ-SUD

SEANCE AU PATRONAGE. — Demain soir vendredi, M. Cola, directeur de « Nos chansons françaises », et Mme Cola, donnent une séance au patronage.

LE PERCEPTEUR SE tiendra, à la Mairie, vendredi, de 14 à 16 h., pour le paiement des allocations aux vieillards, infirmes, incurables, femmes en couches, primes à la natalité, etc.

CENTRALES

LE CAMION CONTRE AUTO. — Hier, vers 15 heures, au carrefour des rues du Midi et Emile-Zola, le camion de la Société de Transport de Roubaix, heurté violemment l'automobile de Mme Ang. Vandewynckele, père, blanchisseur, à Halluin. La voiture de M. Vandewynckele a subi des avançons assez importants, intéressant d'ailleurs pas d'organes essentiels de la machine. Il n'y a pas d'accident de personnes.

A L'OLYMPIQUE SPORTING HALLUINOIS. — Journée du 15 mai. — L'équipe 1A se déplace à Menus pour rencontrer à 15 h. l'équipe correspondante du Sporting Club Meninois en un match comptant pour le tournoi de ce dernier.

RONCQ

A L'UNION ATHLETIQUE RONCOUISE. — Les adhérents sont priés d'assister à la réunion générale, qui aura lieu demain vendredi, à 19 h., au siège de la société.

CENTRALES

UNE VOISINE PEU COMMUNE. — Plainte a été déposée, entre les mains de M. le commissaire de police, par Mme Berton, demeurant Cité de l'Energie contre sa voisine, Mme Rousseau, qui lui aurait porté des coups.

WERVICQ-SUD

SEANCE AU PATRONAGE. — Demain soir vendredi, M. Cola, directeur de « Nos chansons françaises », et Mme Cola, donnent une séance au patronage.

LE PERCEPTEUR SE tiendra, à la Mairie, vendredi, de 14 à 16 h., pour le paiement des allocations aux vieillards, infirmes, incurables, femmes en couches, primes à la natalité, etc.

CENTRALES

LE CAMION CONTRE AUTO. — Hier, vers 15 heures, au carrefour des rues du Midi et Emile-Zola, le camion de la Société de Transport de Roubaix, heurté violemment l'automobile de Mme Ang. Vandewynckele, père, blanchisseur, à Halluin. La voiture de M. Vandewynckele a subi des avançons assez importants, intéressant d'ailleurs pas d'organes essentiels de la machine. Il n'y a pas d'accident de personnes.

A L'OLYMPIQUE SPORTING HALLUINOIS. — Journée du 15 mai. — L'équipe 1A se déplace à Menus pour rencontrer à 15 h. l'équipe correspondante du Sporting Club Meninois en un match comptant pour le tournoi de ce dernier.

RONCQ

A L'UNION ATHLETIQUE RONCOUISE. — Les adhérents sont priés d'assister à la réunion générale, qui aura lieu demain vendredi, à 19 h., au siège de la société.

CENTRALES

UNE VOISINE PEU COMMUNE. — Plainte a été déposée, entre les mains de M. le commissaire de police, par Mme Berton, demeurant Cité de l'Energie contre sa voisine, Mme Rousseau, qui lui aurait porté des coups.

WERVICQ-SUD

SEANCE AU PATRONAGE. — Demain soir vendredi, M. Cola, directeur de « Nos chansons françaises », et Mme Cola, donnent une séance au patronage.

LE PERCEPTEUR SE tiendra, à la Mairie, vendredi, de 14 à 16 h., pour le paiement des allocations aux vieillards, infirmes, incurables, femmes en couches, primes à la natalité, etc.

CENTRALES

LE CAMION CONTRE AUTO. — Hier, vers 15 heures, au carrefour des rues du Midi et Emile-Zola, le camion de la Société de Transport de Roubaix, heurté violemment l'automobile de Mme Ang. Vandewynckele, père, blanchisseur, à Halluin. La voiture de M. Vandewynckele a subi des avançons assez importants, intéressant d'ailleurs pas d'organes essentiels de la machine. Il n'y a pas d'accident de personnes.

A L'OLYMPIQUE SPORTING HALLUINOIS. — Journée du 15 mai. — L'équipe 1A se déplace à Menus pour rencontrer à 15 h. l'équipe correspondante du Sporting Club Meninois en un match comptant pour le tournoi de ce dernier.

RONCQ

A L'UNION ATHLETIQUE RONCOUISE. — Les adhérents sont priés d'assister à la réunion générale, qui aura lieu demain vendredi, à 19 h., au siège de la société.

CENTRALES

UNE VOISINE PEU COMMUNE. — Plainte a été déposée, entre les mains de M. le commissaire de police, par Mme Berton, demeurant Cité de l'Energie contre sa voisine, Mme Rousseau, qui lui aurait porté des coups.

WERVICQ-SUD

SEANCE AU PATRONAGE. — Demain soir vendredi, M. Cola, directeur de « Nos chansons françaises », et Mme Cola, donnent une séance au patronage.

LE PERCEPTEUR SE tiendra, à la Mairie, vendredi, de 14 à 16 h., pour le paiement des allocations aux vieillards, infirmes, incurables, femmes en couches, primes à la natalité, etc.

CENTRALES

LE CAMION CONTRE AUTO. — Hier, vers 15 heures, au carrefour des rues du Midi et Emile-Zola, le camion de la Société de Transport de Roubaix, heurté violemment l'automobile de Mme Ang. Vandewynckele, père, blanchisseur, à Halluin. La voiture de M. Vandewynckele a subi des avançons assez importants, intéressant d'ailleurs pas d'organes essentiels de la machine. Il n'y a pas d'accident de personnes.

A L'OLYMPIQUE SPORTING HALLUINOIS. — Journée du 15 mai. — L'équipe 1A se déplace à Menus pour rencontrer à 15